

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE

RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

DES HAÏNES LE TEMPS EST PASSÉ

(SHAKESPEARE)

5 Cent. le Numéro

5 Cent. le Numéro

ABONNEMENTS:

LYON, RHONE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, ISERE, JURA, SAUVAS, AUTRES DEPARTEMENTS, CORSE ET ALGERIE. Les abonnements partent du 1er et 15 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse. Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIERE ANNÉE — N° 6

MERCREDI 1^{er} Août 1894 — Sainte Sophie

— DEMAIN SAINT ETIENNE —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. Place des Terreaux, 7

REDACTION, de 3 heures à 6 heures.

ANNONCES COMMERCIALES, la ligne 0.60 | RÉCLAMES, la ligne 1.50

Prix divers pour les Annonces démocratiques et Décs.

Des adversaires peu scrupuleux ont cherché que le Nouveau Lyon avait été mis à l'index par les coursiers typographiques lyonnais. Cette assertion est fautive. La preuve en est que l'équipe de compositeurs qui imprime le Nouveau Lyon se compose à peu près par moitié de typographes syndiqués.

BULLETIN DU JOUR

Le Président de la République

Ainsi que nous l'avions annoncé, le président de la République et Mme Cassinier-Perrin sont partis, hier l'après-midi, à 2 h. 25, pour Pont-sur-Seine.

Le train présidentiel s'est arrêté à 4 heures près de Pont-sur-Seine, où M. le préfet de l'Aube et le sous-préfet sont montés dans le train.

Le train est arrivé à 4 h. 12 à Pont-sur-Seine.

Le président, à sa descente du train, a été reçu par le maire, qui a prononcé un discours de bienvenue.

Après avoir remercié les habitants de la réception qui lui était faite, le président de la République s'est rendu au château.

Le chef de l'Etat reçoit toujours de nombreuses lettres de félicitations, surtout en prévision de l'exécution de Caserio.

Les Ministres

Les ministres ne se réuniront pas avant samedi. Le prochain conseil aura lieu à l'Élysée, à 9 heures et demi.

M. Guérin, ministre de la justice et garde des sceaux, qui est depuis hier à Vaulx, reviendra à Paris pour y assister.

Le ministre des travaux publics, qui était à Pau, est rentré à Paris ce matin.

Le Budget

La commission du budget s'est réunie hier et s'est occupée de l'examen du budget des affaires étrangères.

MM. Doumer et Cornudet ont lu leurs rapports, puis la commission s'est ajournée à aujourd'hui.

La commission extra-parlementaire de l'impôt sur le revenu a décidé qu'il convenait d'imposer les revenus provenant de locations mobilières et les arrérages des rentes viagères.

La commission de police de Cette est révoquée.

Cette révocation est motivée par le fait que ce fonctionnaire n'a fait connaître aux autorités le résultat de deux perquisitions faites à Cette, dont l'une au domicile de Caserio.

La nuit dernière, une nouvelle tentative d'agression contre une sentinelle s'est produite, cette fois, contre la batterie de l'Éguillette. Le factionnaire a fait feu deux fois contre un individu qui s'était approché de lui et qui a pris la fuite.

On considère les attaques comme l'œuvre des anarchistes, qui veulent jeter le trouble dans la population et dans la garnison. Les autorités ont ordonné à la police de procéder à de nouvelles perquisitions chez un grand nombre d'individus signalés comme suspects.

Nouvelles diplomatiques

Les bruits de démission de M. le comte Hoyos, ambassadeur d'Autriche à Paris, lancés par le Figaro, sont aujourd'hui confirmés. Le comte Hoyos ne retournera pas à Paris et donnera, dans le courant de la semaine prochaine, sa démission qui sera acceptée.

Les ministres d'Autriche-Hongrie à La Haye, à Athènes et à Bucharest sont démissionnaires. L'un d'eux sera probablement nommé à Paris.

Au Parlement anglais

Répondant à une question sur l'occupation de Chantabour.

Sir Edward Grey a déclaré avoir l'assurance du Gouvernement français que l'oc-

cupation ne sera pas prolongée indéfiniment.

Concernant la Corée, sir E. Grey dit que la guerre n'est pas encore déclarée entre la Chine et le Japon et que tant qu'elle n'est pas déclarée, il y a lieu d'espérer que ces deux pays en arriveront à une entente. Toutes les puissances intéressées dans la question sont d'accord pour leur conseiller la paix.

Quant à la révision du traité de commerce avec le Japon, sir E. Grey dit que dans le courant de la semaine un traité de commerce a été signé entre l'Angleterre et le Japon et que le texte en sera communiqué au Parlement.

Un rival de Turpin

Les journaux italiens parlent d'un inventeur qui aurait soumis au ministre de la guerre une invention analogue à celle de M. Turpin.

Dans la presse étrangère

Les révélations de M. de Cassagnac ont obtenu à l'étranger un succès d'hilarité.

Les journaux étrangers et ceux de la Triple Alliance en tête trouvent scandaleuse l'impunité dont jouissent les accusés dans le procès de la banque Toulouge.

Ils lui comparent la sanction qui a frappé au moins une partie des coupables dans les affaires du Panama.

La retraite de M. Stambouloff

La chute du ministre de la Bulgarie pronostiquait, dans la politique extérieure de ce pays, un changement que vient encore souligner l'attitude de quelques hautes personnalités bulgares.

On attribue même au prince Ferdinand des paroles russophiles, et, en ce moment, un partisan de M. Karaveloff publie dans un journal russe le programme de ce parti, favorable à une alliance ou une convention militaire avec la Russie.

Le nouveau parlement bulgare ne sera, dit-on, composé que d'amis de ce pays, mais aucun député ne demandera la reddition de Varna ou Burgas à cette puissance.

La politique étrangère de la Bulgarie serait laissée entre les mains de la Russie, mais dans les affaires de l'intérieur, il ne lui serait pas permis d'intervenir.

La Chine et le Japon

Le capitaine Hanneken, tué dans un engagement à bord du vaisseau chinois, était un ancien officier de l'armée allemande.

Les Céléstes ont commandé quatre torpilleurs à des maisons allemandes.

Un nouvel engagement naval entre les escadres chinoise et japonaise a eu lieu dans la journée d'hier. Le cuirassé *Chienyien*, le plus grand de la marine chinoise, a été coulé par les Japonais après un combat acharné.

On suppose que deux grands croiseurs, que l'on croit être de ceux que la maison Armstrong construisit pour le gouvernement chinois, ont été pris par les Japonais.

On signale un grand envoi d'armes, pour la Chine, par le chemin de fer canadien, et le départ de San-Francisco, de 15,000 kilos de conserves.

Il pourrait bien se produire, sur les complications au sujet du *Kouchung*, des leçons de guerre et qui battait d'ailleurs pavillon anglais. Le *Foreign Office* est saisi d'une plainte à ce sujet et appuiera la réclamation de ce navire.

Jusqu'ici, les vaisseaux européens se sont bornés à protéger leurs nationaux. Mais la presse anglaise réclame une intervention européenne.

De son côté, la Russie ne tient pas à voir la passe de la Corée aux mains des Chinois, c'est-à-dire des Anglais, non plus qu'en outre celles des Japonais.

Cette nation a tout intérêt à la neutralité de ce détroit; aussi a-t-elle fait parvenir une note diplomatique à la Chine et au Japon, les exhortant à cesser les hostilités, et à maintenir le *status quo* en Corée, parce que dans le cas contraire, quelque puissance d'Europe serait forcée d'intervenir.

LA LOI SUR LES ANARCHISTES

Lorsque la loi sur les menées anarchistes est arrivée au Sénat, toutes les critiques auxquelles elle pouvait être soumise avaient été déjà faites. Cette loi n'était complètement approuvée par personne; on pensait, de tous les côtés, qu'elle avait été mal conçue, qu'elle pouvait donner lieu à des applications abusives, et on exprimait le regret que le gouvernement n'eût pas trouvé quelque moyen de traiter suivant leurs mérites les lous criminels qui se glorifient du titre d'anarchistes, sans faire courir pour l'avenir, aucun risque à la liberté.

Mais la plupart des membres républicains de l'Assemblée estimaient que si la loi était mauvaise, la situation politique était grave, et qu'il y avait danger à refuser à un ministère qu'on n'avait pas le désir de renverser, l'arme quelconque dont il déclarait avoir besoin pour assurer la sécurité du pays.

Ils étaient disposés, en conséquence, à accepter, presque sans examen, le texte qui leur arrivait de la Chambre des députés. D'autres — et c'était la très petite minorité — ne pouvaient se résoudre à voter des dispositions qu'ils trouvaient en contradiction flagrante avec les principes qu'ils avaient toujours défendus.

Ils auraient été prêts à acquiescer à des mesures de répression; mais ils ne trouvaient pas bon qu'on transformât nos institutions judiciaires, et qu'on introduisit dans la législation pénale, qui exige tant de précision, un délit nouveau dont les caractères constitutifs auraient été, dans bien des cas, à peine saisissables. Ceux-ci ne se dissimulaient pas que leur opposition, ou n'entraînait certainement aucune considération pour la secte infâme, ne pouvait aboutir à aucun résultat; aussi n'entendaient-ils se réserver que la satisfaction morale de rester fidèles à eux-mêmes, en refusant leur adhésion à une loi qu'ils jugeaient mauvaise.

La droite observait, et si on lui avait permis de modifier dans le sens de ses vœux, seulement le régime des écoles, elle eût probablement fait campagne pour le gouvernement, mais personne ne lui avait fait une telle promesse. Elle était donc extrêmement déçue; seulement, comme il était question du maintien de l'ordre, elle eût cru manquer à ses traditions en prenant résolument parti, par ses leaders les plus autorisés, contre ceux qui invoquaient la suprématie raison du salut de la société.

Tout cela explique le peu d'ampleur que la discussion a prise devant le Sénat. On sentait que la cause était jugée, mal jugée peut-être, et on ne se souciait pas d'en appeler inutilement.

Un exposé du rapporteur, un discours interrompu de M. Floquet, des observations de M. Bérenger, marqués au coin du plus clair bon sens, une protestation très digne du vieux républicain qui s'appelle Emmanuel Arago, ont fait, avec les réserves de M. de Verninac au nom de la gauche démocratique et de M. Chesnelong, au nom de la droite, tout le bilan de la discussion. La loi est faite, promulguée, et il ne reste plus qu'à exprimer le désir que M. le garde des sceaux veuille bien rassurer les esprits indépendants qui ne sont pas anarchistes, en précisant, par une circulaire interprétative, sa portée exacte, et le sens très limitatif dans lequel elle doit être appliquée.

Ceci ne conduit à une question qui n'a pas été posée, mais qui eût certainement trouvé place dans un débat plus approfondi. La loi ne porte pas qu'elle sera applicable aux colonies. La raison en est qu'aucun membre de la représentation coloniale ne l'a trouvée désirable, et ne l'a réclamée pour ses électeurs. Il

résultera de cette omission que les mêmes délits qui seront désormais, en France, soumis à la juridiction correctionnelle, continueront à relever aux colonies, s'ils s'y produisent, de la compétence du jury. Or, on ne peut pas affirmer, a priori, qu'ils ne s'y produiront pas, car les départements métropolitains n'ont pas le monopole exclusif des théories incohérentes et dangereuses. L'Algérie, par exemple, où il ne semblerait pas que les questions sociales fussent affecter, au moins parmi les colons, une grande acuité, a son bon contingent d'anarchistes. Il est vrai qu'on admet que les lois modificatives d'une loi antérieurement promulguée en Algérie deviennent de plein droit, applicable à ce pays. Pourquoi? On n'en sait rien. Ce qu'on admet pour l'Algérie, on ne l'admet pas pour les autres colonies, avec plus de raison peut-être, parce que, de l'ensemble des actes antérieurs, il résulte que les colonies ne sont pas sous le régime des lois générales. Une loi faite pour la métropole ne leur est pas immédiatement applicable, et restera sans effet à leur égard, si, par une disposition spéciale, le contraire n'a été décidé. Il est évident que les mêmes motifs qui peuvent nécessiter la spécialité de la loi principale entraînent aussi la spécialité de la loi modificative.

La loi du 29 juillet 1884 a été, par un de ses articles, déclarée applicable aux colonies — à toutes les colonies, ce qui était peut-être un peu trop. La loi nouvelle, qui la modifie, ne reproduit pas la mention d'application.

Cette dernière ne produira donc pas de plein droit son effet dans les pays d'outre-mer. On a dit que la lacune serait facilement comblée, et qu'il suffirait pour cela au gouvernement de procéder, par décrets, aux promulgations nécessaires. C'est une erreur; les colonies sont sorties, en matière de presse, de par la loi de 1884, du régime des décrets. Une loi ne peut être modifiée que par une autre loi. L'anomalie subsistera donc, à moins qu'en ce qui concerne les colonies, un texte spécial, dont aucun de leurs représentants ne prendra, probablement, l'initiative, ne soit soumis à l'acceptation des Chambres. Le jury continuera à fractionner, pour les nouveaux délits, même dans les établissements où il n'existe pas en matière criminelle; et si, par hasard, les individus condamnés en France et classés du territoire métropolitain, se livrent, dans le lieu de leur rélegation, aux mêmes actes qui auront paru si dangereux à Marseille, à Bordeaux, à Carcassonne ou à Carpentras, ils jouiront d'une impunité que les colons devront trouver absolument légitime, puisqu'elle sera légale.

Ce que j'en dis n'est pas pour demander qu'on modifie quoi que ce soit à ce qui vient d'être fait; c'est seulement pour montrer que par ce temps de politique coloniale, ceux qui font ou préparent les lois devraient connaître un peu les principes de la législation coloniale.

Alexandre ISAAC.

LA POLITIQUE

Le pessimisme est à la mode, c'est une constatation indiscutable. Vous ne rencontrez actuellement dans la classe bourgeoise que jeunes gens qui se disent blasés, désabusés. C'est un genre, un chic que se donnent nos potaches d'hier.

Dans la classe ouvrière, le mal est plus grave et peut-être plus répandu. Plus grave parce que le manque de bien-être, les endurances tournent cette bile, inoffensive chez les gens aisés, en haine contre la société. Ne faut-il pas voir la fougue de certaines théories subversives justement con-

damnées. Je me demande même s'il ne faudrait pas imputer la faute de ce courant néfaste à certaine philosophie d'outre-Rhin, trop en honneur dans certains collèges et que des professeurs paradoxaux exposent avec trop de faconde à de trop jeunes esprits qui valent cette matière sans se l'assimiler.

Les connaissances de l'esprit humain sont si vastes, les programmes sont si étendus qu'il est matériellement impossible à un esprit moyen d'approfondir chaque chose. Dès lors on ne peut exiger de la grande majorité des jeunes gens que des notions superficielles sur chaque branche des sciences.

Le pessimisme est le produit direct de l'engouement pour Schopenhauer et Herbart; les Carl Marx, les Kropotkine ne sont que des continuateurs du paradoxe pessimiste primordial.

Le danger est grand et le remède doit être énergique; c'est à nos universitaires de savoir protéger la jeunesse des écoles contre de facheuses tendances, en choisissant avec soin les points spéciaux de psychologie et de morale à inculquer aux jeunes esprits.

C'est ce qu'a compris à merveille M. le ministre de l'Instruction publique et ce qu'il a exprimé en termes excellents dans son discours d'avant-hier en Sorbonne: « Dans une démocratie surtout, il faut, a-t-il dit, que l'enseignement façonne des esprits solides et prépare des hommes. »

M. Laguesse aurait pu ajouter: « C'est la loi de la République et l'indispensable des républicains. »

Le moyen d'amener ce courant de pessimisme, c'est de développer dans les jeunes l'amour de la patrie et le respect des institutions républicaines. Nos professeurs de l'Université de France le comprennent, eux qui sont tous d'excellents républicains.

J. B.

INFORMATIONS

Un général russe en France

Le général Raczka, général commandant un corps d'armée russe, est arrivé hier à Nancy, venant de Heidelberg, où il avait passé la journée précédente.

Il était accompagné de deux officiers d'état-major.

Le général Raczka a fait dans la soirée une visite au général Brault, commandant la 1^{re} division.

Il assistera cette semaine à diverses manœuvres de division qui doivent avoir lieu autour de Nancy.

Le général Raczka et ses deux officiers, qui sont descendus à l'hôtel de France, sont en civil.

Nouvelles maritimes et militaires

Une circulaire du ministre de la marine prescrit aux officiers, fonctionnaires et agents de son département de s'abstenir de faire partie de toute association qui n'aurait pas obtenu l'approbation ministérielle.

M. Félix Faure prescrit en même temps à ces mêmes fonctionnaires et officiers d'éviter de prêter leurs concours, à moins d'une autorisation préalable, à l'érection de monuments commémoratifs ou de cérémonies d'inauguration.

On s'est ému au ministère de la guerre, des accidents mortels de plus en plus nombreux qui se produisent, chaque année, dans l'armée, à l'époque des bains froids.

Une circulaire vient d'être adressée à ce sujet aux chefs de corps.

Elle prescrit d'empêcher et de punir rigoureusement les baignades de militaires isolés.

Les exercices de natation auront toujours lieu par groupes, sous la surveillance d'officiers ou de moniteurs et seulement dans certains endroits désignés comme offrant toute sécurité.

Le budget de 1895

Quoique la Chambre soit entrée en vacances, la commission du budget a siégé durant tout l'après-midi d'hier pour entendre le rapport verbal de M. Brisson sur le budget de la marine.

Elle siégera durant deux ou trois jours encore afin de statuer sur les budgets des dépenses des divers ministères, de manière à permettre aux rapporteurs de rédiger leurs rapports durant les vacances.

Actuellement, elle a examiné jusqu'à ce jour les dépenses des ministères suivants:

Affaires étrangères: M. Doumer, rappor-

teur; Cultes: M. Raiberti; Intérieur: M. Boucher; Beaux-Arts: M. Trouillot; Guerre: M. Jules Roche; Marine: M. Henri Brisson; Commerce: M. Leydet; Agriculture: M. Cornudet; Travaux publics: M. Baudouin.

Il reste à statuer sur la justice, les finances, l'Instruction publique, l'Algérie, les colonies, les postes et télégraphes, les conventions et garanties d'intérêt des chemins de fer.

La commission se réunira une dizaine de jours avant la reprise de la session pour achever l'examen des questions en suspens et discuter le projet de loi dont le ministre des finances a annoncé la présentation à la rentrée, notamment les projets sur les bousses et sur les successions.

Dès hier, la commission a chargé M. S. de la rédaction du rapport sur le premier de ces projets, et M. Doumer sur le second.

Le Pourvoi de Meunier

Meunier, condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'assises de la Seine, a refusé hier de signer son pourvoi.

« Ma condamnation est stupide, a-t-il déclaré. Il fallait me condamner à mort si on me croyait coupable, ou m'acquitter si on me croyait innocent. En tout cas, je ne veux pas la rétrogradation. »

Meunier fera partie du prochain conseil de condamné.

Fusils pour la Chine

On apprend d'une source autorisée que de grands chargements de fusils sont en route pour la Chine par la ligne du Pacifique canadien.

La santé de Mme Carnot

Mme Carnot, légèrement indisposée, n'a pu se rendre ce matin au Panthéon. Elle a ajourné sa visite à quelques jours.

Promotion du Mérite agricole

Les nominations ou promotions faites dans l'ordre du Mérite agricole paraîtront à la fin de cette semaine.

La Commission de la Marine

La déléguée de la commission extraparlémentaire de la marine, qui commencera sa tournée dans les arsenaux le 20 septembre, est présidée par M. Boushara; le vice-président est M. de Bignères.

Mouvement judiciaire

Sont nommés substitut du procureur général près la Cour d'appel de Paris: M. Cadot de Villemaire, avocat général à Orléans, en remplacement de M. Benin nommé procureur général; procureur de la République à Apt, M. Brosson, substitut au Pay.

Procureur de la République à Sisteron M. d'Armand, juge d'Instruction à Digne.

Grave accusation

Des lettres des missionnaires de l'extrême mission septentrionale du lac Nyassa, à la date du 20 mai, contiennent que les Allemands ont envoyé aux Arabes marchands d'esclaves des armes et des munitions, qu'un navire du gouvernement les a transportés sur le lac, qu'elles ont été distribuées près de la frontière britannique et ont été emportées à travers le protectorat britannique.

Les missionnaires ont observé, le 10 mai, près de leur station, le passage d'une caravane de trois cents hommes chargés de fusils et de munitions.

L'incendie de Philippo

Jusqu'à présent 16 cadavres ont été retirés des débris de Philippo (Vincennes) qui vient de ravager un incendie; mais on s'attend à ce que le nombre des morts soit très grand.

Les pertes sont évaluées à 1 million et demi de dollars. 37 maisons seulement sur 800 ont échappé au désastre.

Les phosphates de la Floride

Du 16 au 21 juillet 1894: 550 tonnes de phosphates 75/80.

Cette publication sera interrompue pendant quelque temps, la Compagnie ayant décidé de suspendre les travaux en Floride pendant la saison des pluies et fortes chaleurs.

Aux îles Philippines

Les troupes coloniales espagnoles ont attaqué, le 24 juillet, les Malais musulmans. Elles leur ont tué deux cent cinquante.

LES GONES DE LYON

fièvres et les yeux fermés, demeurait sans tressaillement et sans balence, serrée contre la poitrine du colosse, ayant déjà l'immobilité de la mort.

Et le docteur, comme l'Albino, sentait une immense émotion l'envahir, et c'était avec des cris de rage contre son impuissance qu'il voyait les baisers du froid mortel marqués en traces violettes sur le front de marbre de cette enfant.

— Aide-moi! dit-il la voix brève.

L'Albino posa sa lanterne et s'accroupit sur la neige, tenant avec une gaucherie touchante la jeune fille couchée sur ses genoux.

Et de grosses larmes coulaient sur ses joues, en proie à une douleur poignante comme si cette inconnue qui ne donnait plus signe de vie eût été sa fiancée ou sa sœur, il murmurait dans son langage mystérieux des mots que lui seul comprenait.

Le docteur, cependant, avait promptement recouvert son sang-froid.

Ce qu'il fallait savoir avant tout, c'était si le cœur battait encore ou si tout espoir était perdu.

Il arracha donc vivement la couverture dont l'inconnue avait enveloppé la jeune fille et la trouva vêtue d'un manteau qui la couvrait tout entière, mais qui, en effet, était si usé et si misérable qu'il trahissait la plus noire, la plus affreuse détresse.

Le docteur hochait tristement la tête.

— Pauvre enfant! soupira-t-il.

Et il ajouta, lui parlant avec une extrême

18

LE NOUVEAU LYON

douceur, comme si elle avait pu l'entendre: — D'où viens-tu?... Où allais-tu?... Qui te forçait à marcher par cette nuit pleine de terre et d'épouvante?... Tu n'as donc plus ta mère... plus d'amis... personne?

Non, personne, n'est-ce pas?

C'est la misère, l'abandon, le désespoir qui te poussaient...

Et tu allais!... tu allais toujours, cherchant un refuge, un abri, un morceau de pain!

Puis la peur t'a saisi; l'horreur de cette tempête et de cette solitude t'a donné le vertige et tu es tombée là, égarée et perdue, lasse d'entendre tes entrailles crier la faim et de sentir le froid mordre tes pieds nus!

Sa main venait de se poser sur la poitrine de la jeune inconnue et cherchait à surprendre un battement de cœur.

Il eut un silence.

— Morte! s'écria-t-il, enfin, d'une voix étouffée, morte quand elle était belle comme les anges que les enfants voient dans leur sommeil!... Mais le secret de sa vie, ce secret qu'elle emporte avec elle, qui le saura?... qui le dira?... Personne?... Sa bouche est close, elle ne parlera plus!

Et sa main toujours appuyée sur cette poitrine sans chaleur et sans vie, le docteur venait de se pencher de plus près et de regarder plus longuement et plus attentivement la jeune fille comme un père eût regardé le cadavre de son enfant adoré.

Et soudain il eut un cri fou, un cri terrible

LES GONES DE LYON

qui fit tressaillir l'Albino, et l'air hagard, ses poings crispés enfouis dans la neige et son front maintenant touchant presque le front de la jeune fille, il la regardait encore, toujours, stupide, idiot, effrayant à voir.

Et, tout à coup, il passa fiévreusement les mains sur son visage: — Voyons! voyons!... ma raison s'égarait balbutia-t-il.

Il voulait se ressaisir, mais ça lui était impossible.

Il était en face d'un mystère étrange...

Car cette agonisante inconnue, car cette pauvre fille en haillons, était l'image frappante, l'image surprenante de la femme dont le portrait avait fait pâlir Satan!

Et c'était si saisissant de vérité que l'on eût dit que la femme du portrait, par un miracle impossible, avait pris un corps, qu'elle s'était échappée de son cadre et que c'était elle que le docteur tenait dans ses bras!

Mais, brusquement, le docteur se redressa avec un cri de joie.

Sous sa main une faible palpitation venait de se faire sentir!

— Le cœur bat!... Le cœur bat! s'écria-t-il. Oui, je le sens!... Oui, le voilà!... Elle vit!... Debout, Laurent!... ventre à terre au village!

L'Albino, la jeune fille dans ses bras, s'élevait déjà relevé avec un cri joyeux, et le docteur venait de s'élever devant lui pour lui montrer le chemin, quand, tout à coup, son pied buta contre un obstacle.

Il se baissa.

20

LE NOUVEAU LYON

C'était une petite guitare

quand on les en leur infligeant une dé-
rivation complète.

Les parties des Espagnols sont peu im-
portantes.

Voyage d'agrément

La nouvelle d'Allemagne d'après laquelle
le voyage de l'empereur à Copenhague au-
rait été absolument fautive.

L'empereur fait un voyage d'agrément et
rien de plus.

Le Roi de Roumanie

Le roi a quitté sa résidence de Linaia
pour aller à l'étranger.

Le prince héritier et la princesse l'ont
accompagné jusqu'à la gare.

L'Assassin de M. Bandi

Dès son arrivée à Livourne, l'assassin de
M. Bandi a été conduit à la prison et inter-
rogé par M. le juge d'instruction.

Un canard - allemand

La nouvelle des fiançailles de M. Gombert
avec l'amazone Maucha est un simple can-
nard lancé par une société d'habitants d'une
brasserie berlinoise dans le but de taquer
le patron de cet établissement, un céli-
bataire cultuel.

L'impératrice du Japon, qui s'extubait
la belle Maucha, s'est emparée aussitôt de
la nouvelle pour se tailler une belle réclame.

Un nihiliste expulsé

Un des nihilistes russes arrêtés récem-
ment vient d'être l'objet d'un arrêté d'ex-
pulsion. C'est un nommé Arkadassky. Ses
compatriotes ont signé une protestation
dans laquelle ils déclarent que leur compa-
triot était sympathique socialiste.

Le mérite agricole

Les nominations dans l'Ordre du Mérite
agricole paraîtront à la fin de la semaine.

Courrier de Madagascar

Le paquebot d'Australie est arrivé l'avant-
dernière nuit à Marseille, avec le
courrier de Madagascar.

Voici les nouvelles que nous recevons
de la grande île :

Les Hovas ont envahi, le 1^{er} juillet, le ter-
ritoire de la colonie de Diégo-Suarez et le
gouverneur leval d'Ambohimania a sommé
le gouverneur de Diégo de faire évacuer,
dans les vingt-quatre heures, les pos-
tes français avancés.

Cet officier hova n'a pu agir que confor-
mément aux instructions de son gouverne-
ment. Les méthodistes anglais ont per-
suadé aux hovas que la France a pris pos-
session, à Diégo-Suarez, d'un territoire
beaucoup plus vaste que celui qui lui a été
concédé par le dernier traité. De là, les in-
structions données au gouverneur d'Ambo-
himania.

M. Fréger a pris les mesures voulues
pour faire respecter notre pavillon. Nos
avant-postes ont été renforcés et les hovas
seront bien reçus s'ils cherchent à nous en
délivrer.

Un incident très grave s'est produit le
mercredi 13 juin, à 3 heures et demie du
soir, au bas de la colline d'Ambo Nakan-
gan, quartier de la Résidence Générale.

Le prince Rakotomahana, le propre neveu
de la Reine, s'y livrait, au sortir d'une or-
ganisation, à des exercices de tir. Il avait
avec lui plusieurs de ses aides de camp et
des esclaves à des ébats peu innocents,
arrivant les passants, les dépeignant de
leurs vêtements, les frappant même à coups
de couteau de boucher.

Le soldat du détachement d'infanterie de
marine formant l'escorte du Résident Gé-
néral, passait alors tranquillement pour ren-
trer à la caserne.

À ce moment, le prince Rakotomahana
aperçut le soldat français et cria à ses hom-
mes : saisissez-le et prévenez-le. Le sol-
dat fut frappé au visage d'un coup tel qu'il
fut tombé sans connaissance. La bande
se mit à courir et enleva le képi qui fut
emporté comme une trophée. De nombreux
témoins ont vu le fait et entendu les paroles
du coupable. Deux postes de police indigène
ont assisté impassibles à ce spectacle.

Les habitants du quartier, terrorisés par la
fureur de Rakotomahana n'osaient sortir de
leur maison. Lorsque le prince se fut éloi-
gné, quelques indigènes donnèrent au
blessé les premiers soins. Le soldat fut se-
cours à la caserne où il fit constater par le
médecin du détachement les blessures qui
le rendent actuellement inconscient.

Le scandale produit par les méfaits du
prince est énorme dans la ville.

On cite parmi les Malgaches de nom-
breuses victimes, gens blessés ou volés.
Un homme frappé de nombreux coups de
couteau a succombé samedi aux suites de
ses blessures.

Les domestiques des maisons européennes,
voisins de la Résidence Générale, n'osent
plus sortir à la tombée de la nuit ; il est
impossible d'envoyer chercher les
nécessaires provisions après six heures du
soir.

On a fait un certain bruit à Tananarive
de la tentative d'empoisonnement commise
dans la maison du secrétaire d'ambassade
attaché à la Résidence Générale. Cette
en a été heureusement déjouée, pour l'in-
stant, par une certaine gorge de bouillon, mais
son interprète indigène contre lequel l'atten-
tât avait été dirigé a absorbé plusieurs
doses de poison dans divers aliments, et
est resté plusieurs jours en danger de mort.

Les médecins européens appelés près du
malade ont reconnu les effets du tanguin
ou d'une substance analogue.

Le cuisinier, arrêté et mis aux fers par
notre commissaire, a été desaveux complet,
précis et détaillé. Il a désigné l'individu
qui l'avait soudoyé en vue du crime, lui
avait fourni le poison et en avait mis lui-
même dans la source où l'on va puiser
l'eau de la maison. Ces aveux furent re-
nouvoisés devant le juge Rakotomahana,
consigné par écrit, signés par le commissaire
et par le magistrat le 11 de ce mois. Le
juge laisse un exemplaire de ce document
entre les mains de M. Conty et déclara
qu'il allait procéder à l'arrestation du
nommé Rakotomahana, instigateur du crime. M.
Conty attendait sept jours ; le 17 juin, il
apprenait que Rakotomahana avait en liberté
à ses occupations habituelles.

LE SUCRE CRISTALLISÉ

Depuis quelque temps, le ministère de
la guerre a adopté l'emploi du sucre cris-
tallisé en grains, abandonnant complète-
ment les pains de sucre raffiné jusqu'alors
en usage dans l'armée. Ce fait a été signalé
par certains de nos confrères ; mais ce
qu'ils ont négligé de faire ressortir, ce sont
les raisons qui ont motivé ce changement.

La question de commodité du transport
et de facilité de distribution est toute se-
condaire. La qualité et le pouvoir sacchari-
fiant des cristallisations de sucre ont
seuls déterminé le choix de la commis-
sion.

Il n'est plus douteux, en effet, que le su-
cre cristallisé ou sucre en grains, que les
cotes nomment sucre n° 3 donne d'excel-
lents résultats.

Il est le produit direct des betteraves et
des cannes. On a longtemps tâtonné avant
d'arriver à obtenir un sucre premier pro-
pre à être comestible ; le problème est au-
jourd'hui résolu, et sous peu, la consumma-

tion abandonnera complètement les sucres
raffinés pour ne plus se servir que du sucre
n° 3.

Mais, dira-t-on, si le sucre en grains est
supérieur comme qualité aux produits en
raffinerie, pourquoi est-il coté un prix infé-
rieur ? En effet, les cotes commerciales
donnent 10 à 105 francs comme prix moyen
en sucre raffiné et 33 à 35 francs en sucre
en grains.

Parfaitement, mais à ce prix de 35 fr. il
convient d'ajouter 60 fr. environ de droit,
ce qui le met à 95 fr., c'est-à-dire à peu
près au même taux que le sucre raffiné.

Alors, autre question : Comment se fait-il
que le sucre n° 3 qui est un produit premier
de la canne ou de la betterave et qui, par
conséquent, ne nécessite pas de coûteuses
manipulations coûte presque aussi cher
que le sucre raffiné ? N'a-t-on pas envisagé
à user de ce dernier, qui doit être purifié et
choisi ?

C'est une grave erreur de croire que le
sucre raffiné est plus pur que le sucre cris-
tallisé. Bien au contraire, celui-ci est plus
naturel que celui-là.

Il est une chose qu'on ignore générale-
ment, c'est que le sucre raffiné contient une
forte proportion d'eau. C'est une des rai-
sons pour laquelle il se dissout plus rapide-
ment dans un liquide. C'est aussi pour cela
que son pouvoir saccharifiant est bien infé-
rieur à celui du sucre premier.

Les raffineurs sont bien obligés d'agir
ainsi, car, en effet, ils ont à payer sur leurs
produits seconds des cannes et betteraves
les mêmes droits qui frappent le sucre pre-
mier ; ils ont en outre le prix du produit
brut qui varie entre 30 et 35 francs, et les
frais de manipulation, d'emballage et de
transport qui sont considérables.

Pour combler la différence entre le prix
de revient et le prix de vente, la raffinerie
augmente le poids et la quantité par ad-
dition d'eau.

C'est là un des secrets des fortunes énor-
mes de nos grands raffineurs français qui
ont réussi à se rendre maîtres du marché.

Quant au public, s'il est bon ménager de
sa santé et de ses intérêts, il abandonnera,
comme va le faire l'armée, le sucre raffiné
et ne se servira plus que des sucres cristal-
lisés, plus naturels, et plus économiques à
cause de leur capacité saccharifiante. Il
faut bien que nos ménagères soient con-
vaincues de ceci, savoir, que les petits
cubes ou les pains qu'elles achètent sont
de véritables sorbets à l'eau.

Je n'en veux qu'une preuve pratique :
laissez à l'air sec, dans une pièce chauffée,
un morceau de sucre raffiné ; la chaleur va-
porisera une partie de l'eau et le sucre se
cristallisera ; des vides se formeront dans
la masse, causés par l'évaporation de la
grande quantité d'eau contenue dans le bloc.

Bientôt, j'en suis sûr, on prendra l'habi-
tude, dans les ménages, de consommer
exclusivement un produit appelé, par sa
qualité, à remplacer totalement les sucres
raffinés plus coûteux et moins commodes.

J. B.

LA FRANCE AU DEHORS

EN ITALIE

Les banques

Le ministre de l'Agriculture a chargé M.
Padua d'inspecter la banque Cassa d'Eparg-
ne milanaise.

Nous recevons, de Turin, confirmation
que la banque de cette ville va liquider of-
ficiellement.

Cela se prévoyait par les derniers rap-
ports de l'administration, lesquels lais-
saient bien comprendre, qu'on ne voulait
plus faire d'opérations nouvelles, et que
l'intention de la société devait se porter sur
l'achèvement des vieilles affaires engagées,
concentrant son activité dans le dévelop-
pement de deux affaires plus lucratives, dans
lesquelles les compagnies de chemins de
fer ont de grands intérêts.

La banque en étant arrivée à son but, et
se trouvant en mesure de faire face à son
passif, va procéder à la liquidation.

Pour plusieurs jours encore, on conti-
nuera à parler des expropriations dans le pro-
cès de la Banque romaine, et les recherches
et les histoires inédites occuperont tou-
jours la chronique quotidienne.

M. Tanlongo, à peine rentré chez lui, a
repris ses anciennes habitudes.

C'est ainsi qu'hier matin, malgré ses souf-
frances, il a tenu à se rendre à 5 heures du
matin à l'église, accompagné de toute sa
famille.

La sortie, il est rentré immédiatement
pour se mettre au lit.

Le Secolo, en parlant de l'arrestation de
Tanlongo et sa bande, dit que c'est une
monstruosité et que ce verdict soulève
l'indignation générale.

L'île des Condamnés

Les études annoncées par M. Crispi au
Sénat pour choisir une île dans la mer
Rouge, destinée à la résidence des forçats,
ont commencé par une note géographique.

La commission composée de militaires et
de magistrats avait fait parvenir son rap-
port, duquel il résultait qu'il y aurait plu-
sieurs îles à choisir dans la mer Rouge.

Les Vigilants de Rome à Lyon

Nous apprenons qu'à la suite d'une cour-
toise invitation faite par le syndicat des Vi-
gilants de Lyon, à ceux de Rome, pour le
congrès international qui se tiendra à Lyon
dans les premiers jours d'août, ceux-ci
viennent d'accepter.

Le Brigandage en Sardaigne

On manque toujours de renseignements
sur les deux Français rachetés.

Les recherches continuent, mais on com-
mence à enchaîner sur leur vie, car on sup-
pose que les brigands auront voulu se
venger sur vos compatriotes, des poursuites
engagées que leur font les carabinieri.

Sur les lieux se trouvent toujours le Pré-
fet, le colonel des carabinieri et le Procureur
du roi, et nombreux agents.

Cela n'a pas empêché que le nommé
Lubina Federico soit tué à Sadali même,
par une bande de malfaiteurs qui ont pris
la fuite. La situation dans la province est
déplorable. On blâme sévèrement l'impré-
voyance et le peu d'habileté du préfet.

Une page d'Histoire

Les Débats publient de longs extraits
d'un article de M. Jules Simon, qui doit
paraître prochainement dans la Revue de
Paris et qui a trait aux diverses entrevues
qu'eut l'éminent académicien avec Guil-
laume II pendant le congrès de Berlin.

Voici quelques passages de cet intéressant
article :

— Vous parlez, lui dis-je, comme un Pa-
risien.

— Ce n'est pas étonnant, dit-il, j'ai un
ami — l'affectionne ce terme en parlant de
ses serviteurs — qui a été mon professeur
pendant dix ans et qui est resté ici avec
moi ; c'est un Parisien et un puriste, et m'a-
vez-vous entendu me servir d'une expres-
sion peu orthodoxe ? (Je ne suis pas seule-
ment académicien, je suis membre de la
commission du Dictionnaire.)

Une seule fois, lui dis-je.

Je vis qu'il prenait l'alarme.

— Et quand cela ? dit-il.

— Tout à l'heure, quand Votre Majesté
a dit : « Nous nous réunissons ici pour go-
dailler. »

— Godailler est français, il est dans le
dictionnaire de l'Académie.

— Il est dans le dictionnaire, mais on ne
le dit pas à l'Académie, ni dans les salons
de la capitale.

— Je m'en souviendrai ; et c'est la seule
fois ?

— Je le jure. Votre Majesté est, comme
son professeur, un puriste.

Il parut s'amuser beaucoup de cette ba-
gaie.

Il me laissa voir ensuite qu'il avait une
connaissance approfondie de nos prin-
cipes écrivains.

Je voulais savoir son avis sur nos écri-
vains en vogue ; il ne se fit pas prier ; il
avait pour le moment une admiration et
une antipathie, l'une et l'autre également
passionnées. L'admiration était pour M.
Ohnet, dont il me fit l'éloge en quelques
mots, avec le talent d'un critique de pro-
fession.

L'antipathie était pour M. Emile Zola ; je
dois dire qu'elle était violente.

J'essayai de défendre mon célèbre com-
patriote en disant que c'était un conteur
incomparable et un profond observateur.

— Je veux bien qu'il ait de grandes qua-
lités, me dit l'empereur ; ce n'est pas à elles
qu'il doit ses succès, c'est aux vilenies mo-
rales et aux saletés dont il empoisonne ses
écrits. Voilà ce que vous préférez à ce
moment, ce qui vous charme et donne aux
étrangers le droit de juger sévèrement votre
état moral.

Je soufflais beaucoup pendant ce temps-
là, et d'autant plus que l'empereur m'y met-
tait aucune malveillance, aucun parti pris
contre nous.

On dit qu'il va publier un nouveau li-
vre ; vous savez bien que le sera dévoré ;
toute votre littérature disparaîtra devant
ce chef-d'œuvre.

Je me hasardai à dire qu'on le lirait aussi
à Berlin :

— Avec dégoût, dit l'empereur, et par
curiosité ; il n'aura ici que des lecteurs très
clairsemés ; il sera chez vous dans les
mains de tout le monde.

J'aurais voulu obtenir de l'empereur quel-
ques mots de politique ; je ne pouvais le
provoquer sans inconvenance. Je fis plu-
sieurs tentatives et toutes furent repoussées
d'un geste capable et toute l'innocence dont
je parvins à me décorer, mais il mettait un
air consommé à ne pas entendre un mot
de ce que je disais. Je réussis pourtant à
lui arracher deux phrases, que je n'enten-
dis pas sans plaisir, malgré leur généra-
lité. Nous parlâmes de la guerre d'une fa-
çon abstraite.

— J'ai beaucoup réfléchi depuis mon
avènement, dit-il, et je pense que, dans la
situation où je suis, il vaut mieux faire du
bien aux hommes que de leur faire peur.

Et, comme je serais la question d'un
peu plus près en parlant d'une guerre en-
tre nos deux pays, et en ajoutant que la
France, dans sa grande majorité, était paci-
fique :

— Je vous parle, dit l'empereur, avec
une grande impartialité ; vous m'avez
travaillé ; elle a fait de grands progrès,
elle est prête. Si, par impossible, elle se
trouvait en champ clos avec l'armée alle-
mande, nul ne pourrait prouver les consé-
quences de la lutte. C'est pourquoi je re-
garderais comme un fou ou un criminel
quiconque pousse à la guerre.

Nous recevons, de Turin, confirmation
que la banque de cette ville va liquider of-
ficiellement.

Cela se prévoyait par les derniers rap-
ports de l'administration, lesquels lais-
saient bien comprendre, qu'on ne voulait
plus faire d'opérations nouvelles, et que
l'intention de la société devait se porter sur
l'achèvement des vieilles affaires engagées,
concentrant son activité dans le dévelop-
pement de deux affaires plus lucratives, dans
lesquelles les compagnies de chemins de
fer ont de grands intérêts.

La banque en étant arrivée à son but, et
se trouvant en mesure de faire face à son
passif, va procéder à la liquidation.

Pour plusieurs jours encore, on conti-
nuera à parler des expropriations dans le pro-
cès de la Banque romaine, et les recherches
et les histoires inédites occuperont tou-
jours la chronique quotidienne.

M. Tanlongo, à peine rentré chez lui, a
repris ses anciennes habitudes.

C'est ainsi qu'hier matin, malgré ses souf-
frances, il a tenu à se rendre à 5 heures du
matin à l'église, accompagné de toute sa
famille.

La sortie, il est rentré immédiatement
pour se mettre au lit.

Le Secolo, en parlant de l'arrestation de
Tanlongo et sa bande, dit que c'est une
monstruosité et que ce verdict soulève
l'indignation générale.

L'île des Condamnés

Les études annoncées par M. Crispi au
Sénat pour choisir une île dans la mer
Rouge, destinée à la résidence des forçats,
ont commencé par une note géographique.

La commission composée de militaires et
de magistrats avait fait parvenir son rap-
port, duquel il résultait qu'il y aurait plu-
sieurs îles à choisir dans la mer Rouge.

Les Vigilants de Rome à Lyon

Nous apprenons qu'à la suite d'une cour-
toise invitation faite par le syndicat des Vi-
gilants de Lyon, à ceux de Rome, pour le
congrès international qui se tiendra à Lyon
dans les premiers jours d'août, ceux-ci
viennent d'accepter.

Le Brigandage en Sardaigne

On manque toujours de renseignements
sur les deux Français rachetés.

Les recherches continuent, mais on com-
mence à enchaîner sur leur vie, car on sup-
pose que les brigands auront voulu se
venger sur vos compatriotes, des poursuites
engagées que leur font les carabinieri.

Sur les lieux se trouvent toujours le Pré-
fet, le colonel des carabinieri et le Procureur
du roi, et nombreux agents.

Cela n'a pas empêché que le nommé
Lubina Federico soit tué à Sadali même,
par une bande de malfaiteurs qui ont pris
la fuite. La situation dans la province est
déplorable. On blâme sévèrement l'impré-
voyance et le peu d'habileté du préfet.

Une page d'Histoire

Les Débats publient de longs extraits
d'un article de M. Jules Simon, qui doit
paraître prochainement dans la Revue de
Paris et qui a trait aux diverses entrevues
qu'eut l'éminent académicien avec Guil-
laume II pendant le congrès de Berlin.

Voici quelques passages de cet intéressant
article :

— Vous parlez, lui dis-je, comme un Pa-
risien.

— Ce n'est pas étonnant, dit-il, j'ai un
ami — l'affectionne ce terme en parlant de
ses serviteurs — qui a été mon professeur
pendant dix ans et qui est resté ici avec
moi ; c'est un Parisien et un puriste, et m'a-
vez-vous entendu me servir d'une expres-
sion peu orthodoxe ? (Je ne suis pas seule-
ment académicien, je suis membre de la
commission du Dictionnaire.)

Une seule fois, lui dis-je.

Je vis qu'il prenait l'alarme.

— Et quand cela ? dit-il.

Notre visé, c'est de rendre nos chro-
niques intéressantes et utiles pour tous,
mais le public que nous cherchons à ins-
truire et à bien renseigner, ce sera le pu-
blic des vrais cultivateurs, de ceux qui
mettent la main à la pâte. Ce sont ceux-là
surtout qui ont besoin d'apprendre. Nous
ne les attendrons pas du premier coup et
directement, nous le savons par expérience ;
mais nous savons aussi que les riches pro-
priétaires et les amateurs ne dédaignent
pas les conseils à la portée de tout le monde
et qu'ils s'en servent, au besoin, pour élar-
cir leurs fermiers, leurs métayers, leurs
jardiniers.

Il faut en définitive, une utile besogne
d'intermédiaires, de vulgarisateurs, et ils ne
nous sauront pas mauvais gré de leur faci-
lité cette œuvre de vulgarisation par la
simplicité, la clarté et la concision que
nous mettrons le plus possible dans nos
chroniques, traitant des connaissances es-
sentielles à la campagne.

Le public agricole ressemble beaucoup à
la montagne qui ne se dérange pas et
attend que l'on aille à elle. Il ne se dérange
pas plus que la montagne et il convient
aussi d'aller à lui ; donc nous allons au
public agricole. Soudain nous bien sûr de le
tenir ? Non. Avant de se lever, il faut
des cérémonies, et pour le gagner nous
ferons tout notre possible pour lui inspirer
confiance.

Nous savons aussi, que les meilleurs
écrits, qui sont les aliments de l'esprit,
ne s'imposent pas plus du premier coup que
les meilleurs aliments du corps.

Quiconque s'est occupé d'Agriculture, a
lu un peu les livres qui traitent de cette
science utile, se souvient du temps et des
peines qu'il a fallu dépenser pour familiari-
ser le palais et l'estomac avec la pomme
de terre. Antoine Neuhoff s'y est essayé en
Belgique du côté de Bruges ; Parmentier s'y
est essayé en France, et encore s'ils y réus-
sirent un peu l'un et l'autre, ce fut grâce à
l'excessive misère des populations. Chiens
enragés mordent partout. Si les besoins de
l'esprit pouvaient devenir aussi impérieux
que ceux de l'estomac ! Ceci ferait joliment
notre compte. Mais gardons-nous en la-dessus
des illusions.

Dans nos chroniques, nous nous entre-
tiendrons de tous les faits intéressant l'agri-
culture et le jardinage.

Quant à l'avenir de bonnes choses à re-
commander, nous les recommanderons sans
qu'on nous y invite, uniquement afin de
rendre service à nos lecteurs ; de même que,
sans acrimonie ni passion, nous ne négli-
gerons pas de critiquer cet enthousiasme
mercantile qui s'empare un peu trop au-
jourd'hui des divers spécialistes agricul-
teurs et horticulteurs, à la plus vulgaire,
quelquefois même à la plus insignifiante
des trahisons.

Le mercantilisme, dans les plantes nou-
velles, autant dans la grande culture que
dans celle des jardins, est devenu une sor-
te de fléau que l'on doit déplorer, qui s'op-
pose au progrès réel de la science, car le
cultivateur et l'amateur, une fois trompés
par de fastueuses et menteuses annonces
et réclames, se dégoûtent et ne croient plus
même à celles qu'on leur a exagérées.

Le but que nous cherchons à atteindre
dans nos chroniques, sera d'être utile à tous.
Nous nous occuperons de tous les faits
agricoles et horticoles pour les signaler et
les commenter, nous examinerons sans
partis pris, tantôt pour louer, tantôt pour
critiquer, les concours et expositions qui
auront lieu dans notre région, nous ferons
en sorte qu'aucune nouveauté ne nous
échappe ; nous ne dédaignerons pas même
les bruits qui courent de temps en temps
dans le monde agricole et horticole, qui
l'animent, c'est-à-dire, les réunions des so-
ciétés agricoles et horticoles.

En somme si parfois, il nous arrive de
produire la louange lorsqu'elle sera méritée,
notre critique sera toujours franche
d'allure et dans les limites autorisées, bien
entendu, par le bon goût et le savoir vivre.

MONTAVER.

QUESTIONS COMMERCIALES

Un honorable négociant nous adresse l'in-
téressante communication ci-dessous :

« Je viens réclamer l'hospitalité de vos colo-
nes pour un sujet du plus haut degré d'import-
ance pour notre ville.

qui est que l'on est arrivé à l'extrême limite de la perfection dans leur construction.

Pour usage d'été, les moteurs à vapeur sont les plus appropriés, car ils ne nécessitent pas de combustible, et leur emploi est très économique. Ils sont aussi très faciles à installer, et leur entretien est très simple. Ils sont donc très recommandés pour les usages d'été.

Il est également très important de choisir un moteur qui soit adapté à l'usage pour lequel il est destiné. Un moteur trop puissant sera inutile, et un moteur trop faible sera incapable de faire le travail nécessaire.

Enfin, il est très important de choisir un moteur qui soit fiable et durable. Un moteur qui tombe en panne fréquemment sera très coûteux à entretenir, et un moteur qui ne dure pas longtemps sera également très coûteux.

En résumé, les moteurs à vapeur sont les plus appropriés pour les usages d'été. Ils sont faciles à installer, leur entretien est simple, et ils sont très économiques. Ils sont donc très recommandés pour les usages d'été.

Il est également très important de choisir un moteur qui soit adapté à l'usage pour lequel il est destiné. Un moteur trop puissant sera inutile, et un moteur trop faible sera incapable de faire le travail nécessaire.

Enfin, il est très important de choisir un moteur qui soit fiable et durable. Un moteur qui tombe en panne fréquemment sera très coûteux à entretenir, et un moteur qui ne dure pas longtemps sera également très coûteux.

En résumé, les moteurs à vapeur sont les plus appropriés pour les usages d'été. Ils sont faciles à installer, leur entretien est simple, et ils sont très économiques. Ils sont donc très recommandés pour les usages d'été.

Il est également très important de choisir un moteur qui soit adapté à l'usage pour lequel il est destiné. Un moteur trop puissant sera inutile, et un moteur trop faible sera incapable de faire le travail nécessaire.

Enfin, il est très important de choisir un moteur qui soit fiable et durable. Un moteur qui tombe en panne fréquemment sera très coûteux à entretenir, et un moteur qui ne dure pas longtemps sera également très coûteux.

TRANSPORT DES PLIS CHARGÉS

Voici un jugement sur la jurisprudence à propos de la perte d'un pli chargé par une Compagnie maritime postale qui ne manquait pas d'intéresser nos lecteurs et de les fixer sur la responsabilité des Compagnies maritimes :

Le 25 mai dernier, la première chambre de la Cour de Paris a eu à trancher une contestation importante pour les expéditeurs de marchandises, valeurs ou échantillons.

Le 9 décembre 1893, MM. Pector et Ducout, jeune envoyant par la poste aux Antilles, un pli simplement recommandé, sans déclaration de valeur, qui contenait, il était près à l'échelle, des diamants représentant un prix de 124,79 fr. 75.

La Compagnie générale transatlantique, chargée, comme on sait, du service postal dans ces parages, regrettant de l'Administration des postes le pli en question, et l'embarqua sur le paquebot la France, courrier des Antilles.

Un incendie se déclara à bord de ce paquebot, et au cours des manœuvres pour le sauvetage, le pli fut perdu. La Compagnie et les chargés, tous les tribunaux furent saisis à la recherche de la responsabilité de la perte.

Pendant l'instance, l'envoi de MM. Pector et Ducout avait été déposé. Ils en réclamèrent le montant à l'Administration des postes, mais

n'en obtinrent qu'une indemnité de cinquante francs, ce qui était très insuffisant.

Telle fut la question soumise par MM. Pector et Ducout au tribunal de commerce de la Seine. La Compagnie essaya d'abord de décliner sa responsabilité, mais le tribunal la déclara responsable de la perte.

Le tribunal déclara que la Compagnie était responsable de la perte, et qu'elle devait indemniser les chargés du montant de la valeur déclarée.

En conséquence, le tribunal déclara que la Compagnie était responsable de la perte, et qu'elle devait indemniser les chargés du montant de la valeur déclarée.

Le tribunal déclara que la Compagnie était responsable de la perte, et qu'elle devait indemniser les chargés du montant de la valeur déclarée.

En conséquence, le tribunal déclara que la Compagnie était responsable de la perte, et qu'elle devait indemniser les chargés du montant de la valeur déclarée.

Le tribunal déclara que la Compagnie était responsable de la perte, et qu'elle devait indemniser les chargés du montant de la valeur déclarée.

En conséquence, le tribunal déclara que la Compagnie était responsable de la perte, et qu'elle devait indemniser les chargés du montant de la valeur déclarée.

Le tribunal déclara que la Compagnie était responsable de la perte, et qu'elle devait indemniser les chargés du montant de la valeur déclarée.

En conséquence, le tribunal déclara que la Compagnie était responsable de la perte, et qu'elle devait indemniser les chargés du montant de la valeur déclarée.

d'exposer de nouveau à l'incertitude, car les difficultés de cette nature se présentent fréquemment.

Naissances

Premier arrondissement. — Nant. Deuxième arrondissement. — Conversi Adèle, r. d'Anglais, 4. Lambert Antoinette, c. Charles, 3.

Troisième arrondissement. — Ballard Marie, impasse Girier, 1. Servant, 56. Froment Anne, r. Paul-Bert, 9. Fontaine François, boul. du Parc de l'Artillerie, 6. Rottin Madeleine, r. de la Madeleine, 15. Benoit Ernest, 64e rue de la Guillotière, 5. Craoie Charles, Passage Sidoine, 11. Montagny Mathilde, c. de la Liberté, 7. Besançon Marius, r. Madeleine, 18. Brunel Elise, r. Sébastien-Gryphes, 129.

Quatrième arrondissement. — Sadon Adèle, r. Ougot, 15. Briand Alphonsine, r. Pailleur, 18. Fonville Pauline, r. Diderot, 9. Payan Vauque, 64e rue de Cuir, 47.

Cinquième arrondissement. — Ginoux Marie, monté St-Basile, 15. Reverchon Joannès, 44e rue de la République, 88. Pradel Honoré, c. Lafayette, 11. Cotel Claudine, r. du Pont de la Gare, 22.

Sixième arrondissement. — Decroix Jeanne, r. Cuvier, 69. Marin Joanny, c. Vitton, 17.

DÉCÈS ET FUNÉRAILLES

Premier arrondissement. — Jean Zayet, 3 ans 1/2, r. Caillie-Jourdan, 1, f. 4. — Alexandre Billon, 9 ans, r. Tolozan, 19, f. 3. — François Michallet, 61 ans, r. Vauvanson, 2, f. 6. — Vve Gaillard, 61 ans, r. Eugène Jacquelin, 5, f. 5. — Vve Gaillard, 61 ans, r. Eugène Jacquelin, 5, f. 5.

Deuxième arrondissement. — Emile Genin, 15 mois, 12, rue François-Dauphin, f. 2. — Marie Dunet, 52 ans, Charité, f. 10. — Juliette Vignat, 4 ans, rue des Remparts, f. 4. — Marie Perrouillon, 5 ans, Charité, f. 8.

Troisième arrondissement. — Faure, mort-né, route de Grenoble, 11. — Bregnon Salveis, 5 mois, rue de la République, 13. — Veuve Macollet, née Marie Bonnot, 69 ans, rue Bugeaud, 20, f. 8. — Pierre Deschamps, 33 ans, rue Paul-Bert, 25, f. 6.

Quatrième arrondissement. — Bessetti François, Rivoire-Louis, 20 ans, hôpital, 6 h. — Barbu Marie, 34 ans, hôpital, 8 h.

Cinquième arrondissement. — Vial Joseph, 20 ans, Antiquaille, 6 h. s. — Piorat Marie-Joseph-Bernard, 18 mois, chemin du Port St-Jérôme, 6 h. s. — Pagand Philippe, 62 ans, Antiquaille, 6 h.

CONDITION DES SOIES

LYON, le 31 juillet 1894.

Nombre	Soies	France	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Syrie	Bergale	Chine	Japan	Tassili	Poids
35	Organs	18	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3115
38	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	121
97	Organs	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2475
1	Divers	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Laines	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
174		20	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12865
3	Organs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	62
3	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	121
182	Organs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2475
1	Divers	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
189		3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12865

AVIS DE DÉCÈS

A 2 francs 50. — Louis CORTI, 67 ans, rue Tourette, 97. Funérailles 2 heures.

A 5 francs. — Les familles Achet et Rostez ont la douleur d'inviter leurs amis et connaissances aux funérailles de M. Pierre ACHET qui aura lieu le 27 courant, à 2 heures.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue...

A 10 francs. — Les amis et connaissances des familles X... et Y... qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. âgé de 47 ans,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu mardi 24 juillet, à 9 heures précises.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue Saint-Denis, n°... pour se rendre à la paroisse de...

A 15 francs

Madame Livrac, Monsieur Joseph Livrac, Mademoiselle Augustine Livrac, Monsieur et Madame Miret et leurs enfants, Monsieur Chary, Mademoiselle Louise Bizet, Les familles Repley, Seitan, Trautman, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Eugène LIVRAC, Décédé dans sa 34^e année.

leur mari, père, neveu, cousin, professeur et vous prient de bien vouloir assister à ses funérailles, qui auront lieu lundi 30 courant, à 10 heures précises du matin.

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue... pour se rendre à l'église... et de là au cimetière de...

A 25 francs. — Même texte que la précédente, avec large encadrement noir.

Le Gérant : JEAN DESMÉTÈRES.

Imprimerie et sténotypie du Nouveau Lyon, 7, place des Terreaux et 3, rue Valentin.

Machines relatives Marinière, récentes et complètes à l'heure. — Moten à gaz Fara et Cie, Lyon.

ANNONCES

à 0.15 et 0.25 le ligne

EMPLOIS

Ancien militaire médaillé, actif et sérieux, demande emploi de bureau. Excellentes références. S'adr. à M. B., bureau du journal, n° 0.501.

On demande un bon mécanicien vélocipédiste, jeune, actif, pour gérer un magasin de vélocipèdes, comprenant : Vente, location et réparation. Situé à Romans (Drôme). S'adr. M. Jallat, 51, rue Victor-Hugo, Lyon, de midi à 2 h.

Jeune homme intelligent, bon pour affaires, demande emploi de comptable ou secrétaire. S'adr. à M. P. L., bureau du journal.

Homme mûr, décoré, encreur vélocipède, demande petit emploi de bureau. S'adr. à M. N., bureau du journal.

On demande bon jardinier, connaissant très bien la taille des arbres. S'adr. chez M. Gindre, à Ecully (Rhône). Inutile de se présenter sans d'excellentes références.

MAISON de commerce demande pour travail de bureau jeune fille sérieuse connaissant parfaitement le français et l'anglais. M. F., 46, Lyon-Terreaux.

Place de gérant offerte à jeune homme connaissant le fond la confection pour hommes et pouvant fournir de bonnes références et caution. Offres sous chiffres U. 6138 X, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Neuchâtel.

On demande comptable expérimenté connaissant correspondances et pour diriger bureaux import maison Vins. Ecr. O. B., poste restante, Clermont-Ferrand.

Maison importante Bourgogne demande cultivateur marié, très au courant des bois américains et français, ainsi que la culture des pépinières et plantations. Inutile de se présenter sans réf. — S'adr. à M. Puset, rue d'Auxonne, à Dijon.

ASSOCIATIONS

Commandites, Prêts

On offre belle situation de directeur d'une Compagnie d'assurances en création sur des bases nouvelles appelées à un grand succès, à homme d'âge mûr disposant, pour cette organisation, d'un capital de 30.000 fr. garantis hypothécairement.

Ecrire n° 321, A. au bureau de publicité du Nouveau Lyon.

On demande à emprunter 3.000 fr. pour six mois, gros intérêts. Ecrire A. P., 55, poste restante, Lyon-Bellecour.

Avantages assurés aux capitalistes, placements bonnetier et industrie, revenu moyen 10 o/o garantis. S'adr. M. Fournier, licencié en droit, 38, r. de la République, Lyon.

On demande prêt ou commandite de 4 à 5.000 fr. pour invention unique, devant assurer fortune en quelques années. S'adr. à M. Garaudet, mécanicien automatique, rue Garibaldi, 94.

Industrie importante, faisant 50.000 fr. de bénéfices annuels, demande commanditaire de 50.000 fr. pour augmenter chiffre d'affaires. Ecrire E. C., 14, poste restante, Bellecour.

Sous-location, appartement de 5 pièces, quai Fulchiron, 21, au 1^{er}. S'adr. au bureau du journal.

A louer de suite, à Villeurbanne (quartier neuf), vaste rez-de-chaussée à diviser au gré du preneur pour magasin ou atelier. S'adr. à M. Michaud, 31, place de la Mairie.

ON désire louer, à 20 minutes de la gare, maison de huit pièces, ville et campagne. Facilités de communications; de préférence jardin de 1000 à 1500 mètres. S'adr. au bureau de publicité du Nouveau Lyon.

A louer, appartement de 5 pièces, 81, rue de la République, au 4^e.

A louer, près de la place Carnot, vastes locaux pour usage au atelier avec ou sans force motrice. S'adresser à l'imprimerie, 30, rue Condé.

A louer de suite, à 5 kilom. gare Pontonvieux, Maison 9 pièces, terrasse abritée, vue superbe sur la vallée de la Saône, grand jardin. S'adr. à M. Silvestre, à Chénas (Rhône).

A louer, entrepôts divers pour marchand de vins, rue Moncey, 154.

A louer au 11 mai 1895, à Mâcon, maison honoree, richement meublée, 30, rue Franche, avec agencement intérieur. Pour visiter, s'adr. à M. Lespinaisse, notaire à Mâcon.

A louer, rue de la Charité, 12 et 14, dans le nouvel immeuble du Nouvelliste : 1^{er} Des magasins au rez-de-chaussée ; 2^o Divers appartements aux 3^e, 4^e et 5^e étages. S'adresser pour traiter à M. Loubard, régisseur, 9, rue des Marronniers.

Exposition. — Les personnes disposant de chambres, salons ou appartements meublés au centre de la ville, peuvent se faire inscrire gratuitement à la Générale, 14, pl. des Terreaux.

A louer de suite en partie ou en totalité les grandes caves de M. Bouilly, à Mâcon.

A louer de suite totalité ou partie, vaste local propre à toute industrie, comp., mag., appart., atelier, hangars. S'y adr. 24, r. Bossuet.

A louer, à Saint-Paul-en-Jarez (Loire), Moulin à blé, 4 tours, murs cau et vapeur, prairies, terres contiguës. S'adr. M. Limonne, à Saint-Chamond, et M. Roche, notaire.

A louer boulangerie-aubergerie, jardin et b. clientèle. Belle position pour boucherie. S'adr. Penin, à Perrex (Saône-et-Loire).

A louer ou à vendre, grand local pour usines avec maison d'habitation, 2.500 mètres, réparations au gré du locataire. S'adresser, 10, rue Béranger (angle cours Vitton, 80).

FONDS ou Immeubles à vendre

A vendre, au prix de 420 fr., une bicyclette. F. Clément presque neuve, 11 kil., course sur route. S'adr. à M. F., n° 150, bur. du journal.

A vendre ou à louer, à Saint-Julien-de-Jonzy, S.-et-L. (ligne de Roanne à Paray-le-Monial), à 4 heures de Lyon, altitude 450 mètres, jolie maison bourgeoise, meublée, eau, 5 à 10 pièces, avec jardin. Prix modéré. Bon air, vue à bon marché. On fournirait cheval et voiture. S'adresser de suite au bureau ou à Mme Laurent, à St-Julien-de-Jonzy.

A vendre après décès une ancienne maison de Vins et Liqueurs (50 ans d'existence) environs de Lyon. S'adr. pour renseignements M. P. Janin, rue Boileau, 75.

A vendre cause double emploi, petit épicerie, compt. S'adr. au Fagade du Peuple, r. des Trois-Rois, 1.

A céder après décès, une ancienne maison de Vins et Liqueurs (50 ans d'existence). S'adr. pour renseignements, M. P. Janin, rue Boileau, 75.

Joli kiosque, pouvant faire comptoir, bar, terrasse, b. situation, Exposition. Prix à débattre. Facilités. Ecrire B. H., 20, poste restante, Lyon-Terreaux.

A vendre, Café du Commerce, situé à Lorient. S'adr. à M. Lamotte, propriétaire à Livron, ou à M. Garnier, propriétaire dudit café, à Lorient.

Fonds teinture et dégraisage à céder pour cause de départ, très bien situé centre Lyon, bon logement, facilités paiement, contre bonnes garanties. Ecrire poste restante Bellecour, n° 4028.

A céder de suite, cause de décès, Cabinet d'affaires, ayant clientèle faite et 22 ans d'existence. Pour traiter amiablement, s'adresser au deuxième, 1, rue Grenette, Lyon.

Sennecey-le-Grand. Vente en l'étude de M. Guille, dimanche 5 août, terre et près de la succession Pautet Guy.

Terrains à vendre, à Villeurbanne, par petits lots, depuis 200 m. S'adr. à M. Berger, 69, ch. Saint-Antoine.

Grande Propriété rapport et agrément à vendre aux Aiguës de Bannand, Saint-Foy-Lyon. S'adr. M. Lortot, not., rue Bât-d'Argent, Lyon.

A vendre, Propriété d'un seul tenant, à Salaise, canton de Roussillon (Isère), pr. de la gare. Vastes bâtiments, 11 hectares dont 6 en vignes de grand rap. Sol fertile. Pour traiter : M. Rabatel, greffier, Roussillon (Isère).

A vendre près tramways (hauter) jolie Propriété 10 p. et dép., curie, remise. Clos 2.000 m. Vue superbe. MM. Ballay et Bérignon, pl. Terreaux, 7.

A vendre, près Valence, château, 27 p. arb. séculaires, pièce d'eau, 63 hect. tout clos. S. Dupin, Valence (Drôme).

A vendre, à la station de Montchat, Joli Chalet suisse, 11 pièces, terrasse et jardin. Pr. 12.000 fr. S'adr. au café de la place Ronde. Occ. rare.

Belle Propriété, à 15 kil. de Lyon ; maison bourgeoise, clos de 1 hectare, eau, ombre, belles promenades à vendre de suite. S'adresser à M. Sathier, notaire à Saint-Pierre-de-Chandieu (Isère).

Coffreur à vendre, cause départ. Facilités. S'adr. café Vinhet, 20, rue Bugeaud.

A vendre pour cause maladie, Fonds cordonnier sur mesure, confection, dans important canton près Lyon. Gr. facilit. paiement. Ecr. L. D., 2, poste restante, Brotteaux.

Revenus exceptionnels et fortune. Renseignements gratuits sur demande adressée à M. R. Berdin, directeur du Syndicat national, 47, r. Joubert, à Paris.

Veuf actif et sérieux, possédant petite fortune, épouserait veuve ou personne âgée de 40 à 50 ans, position analogue. S'adr. bureau des Petites Affiches, n° 5070.

Représentant demande bon lit style Renaissance, véritable œuvre artistique. Prix : 10.000 fr. S'adr. à M. F., bureau du journal, n° 0406.

A vendre mobilier d'occasion composé de canapés, fauteuils, chaises cannes, horloge de salle à manger, etc. S'adr. à M. P. n° 6303, bur. du journal.

A vendre machine Cornely 3 fils, Chapuy, 3, rue des Bons-Enfants, Bourg (Ain).

A vendre vieille montre en or d'un certain prix. S'adr. à M. J. P., n° 0205, bur. du journal.

A vendre d'occasion, break de 10 personnes. S'adr. à M. L. P., n° 0305, bur. du journal.

Machine à vapeur 12 chevaux de force, à condensation, parfait état. Chaudière 19 m. c. surface de chauffe. S'adr. à M. Lacombe, r. des Tuilleries, 16, Lyon-Vaise. 31

Machine à vapeur avec chaudière tubulaire, force 2 chevaux, à vendre. S'adr. à M. Jeannin imprimeur à Trévoux.

A vendre voiture fine ou poney, deux roues. S'adresser chez M. Moyné, à Ecully.

DIVERS

Chasse cause santé, port à céder dans bonne chasse Damphné, gare ch. de fer, prix 250. Ec. post. rest. A. R., Lyon.

Régie ottomane, cigarettes et tabacs vendus dans tous les entrepôts et débits de France.

Pour les vacances, Villa Beau-Séjour, route de Francheville et chemin des Cailloux, Chambéry, meublée, pension de famille, prix modérés, air pur et salubre.

Revenus exceptionnels et fortune. Renseignements gratuits sur demande adressée à M. R. Berdin, directeur du Syndicat national, 47, r. Joubert, à Paris.

Veuf actif et sérieux, possédant petite fortune, épouserait veuve ou personne âgée de 40 à 50 ans, position analogue. S'adr. bureau des Petites Affiches, n° 5070.

Représentant demande bon lit style Renaissance, véritable œuvre artistique. Prix : 10.000 fr. S'adr. à M. F., bureau du journal, n° 0406.

A vendre mobilier d'occasion composé de canapés, fauteuils, chaises cannes, horloge de salle à manger, etc. S'adr. à M. P. n° 6303, bur. du journal.

A vendre machine Cornely 3 fils, Chapuy, 3, rue des Bons-Enfants, Bourg (Ain).

A vendre vieille montre en or d'un certain prix. S'adr. à M. J. P., n° 0205, bur. du journal.

Changement de domicile. — L'étude de M. Germet, notaire à Vienne, successeur de M. Verciel, est transférée 11, pl. de l'Hôtel-de-Ville. 3

On demande des entrepreneurs bien au courant du tulle chenille. Charpentier, 10, rue d'Ivry (Croix-Rousse).

L'ÉBÉNISTE DE LA RUE DU BŒUF 21

ensuite de direction et suivaient le chemin de la porte charretière. Il n'y avait pas à s'y tromper.

Le brigadier appela Madeleine et se fit indiquer le logis de Claudius.

Entre le puits et ce corps de bâtiment la terre était vierge de toute trace de pieds.

— Je suis fixé sur un premier point, grommela le brigadier, l'assassin est venu du dehors, par la porte charretière ; il est ressorti par le même endroit, en faisant un crochet jusqu'au puits... Pourquoi ?... Imbécile !... Ce n'est pas à un vieux routier comme moi qu'on en apprendra !... Pour jeter dans le puits l'arme ayant servi à commettre le crime !... Donc, il n'ignorait pas l'existence de ce puits, et, comme la trace des pas n'indiquait aucune hésitation dans la marche, il connaissait rudement bien les lieux, pour aller tout droit jusque-là, cette nuit, qu'il faisait noir comme dans un four. Pourquoi a-t-il choisi le puits ? Parbleu ! il s'est dit que ce serait le dernier endroit auquel on songerait. Pas malin, va !

Le brigadier, interpellant le labourer et Denis leur demanda s'il y avait à la ferme quelque outillage capable de sonder le fond du puits.

— C'est pas malin, répondit naïvement Denis, l'eau est peu profonde. Avec une pioche, on pourra râcler le fond.

— Va m'en chercher une, alors.

Denis s'empressa d'obéir.

— Puisque tu connais si bien le puits, re-

LE NOUVEAU LYON 22

put le brigadier, on va te descendre ; tu cheras.

Denis s'installa dans un seau, qu'un gendarme et le labourer laissèrent lentement filer au moyen de la chaîne.

Quelques minutes après, le jeune valet, qui avait râclé consciencieusement, à l'aide de sa pioche, le fond du puits, rencontra enfin une légère résistance, et, fort habilement, ramena le marteau à la surface de l'eau en le soulevant à l'aide de la pioche et en le faisant glisser le long de la paroi du mur.

— Je l'ai s'écia-t-il, triomphalement. On s'empressa de hisser Denis, qui monta l'outil, en criant à nouveau :

— Voilà l'objet !

A sa vue, Madeleine pâlit horrible